



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 novembre 2012  
Français  
Original : anglais

Soixante-septième session  
Point 170 de l'ordre du jour

## Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire

### Rapport de la Sixième Commission

*Rapporteur* : M. **Pham** Quang Hieu (Viet Nam)

#### I. Introduction

1. La question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire » a été inscrite à l'ordre du jour de la soixante-septième session de l'Assemblée générale à la demande de la France et de la Suisse.
2. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 21 septembre 2012, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.
3. La Commission a examiné la question à ses 11<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> séances, le 16 octobre et le 16 novembre 2012. Les vues des représentants ayant pris la parole lors de ces séances sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.6/67/SR.11 et 25).
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une lettre datée du 16 août 2012, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la France et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/67/192).

#### II. Examen du projet de résolution A/C.6/67/L.6

5. À la 11<sup>e</sup> séance, le 16 octobre 2012, le représentant de la Suisse, au nom de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, du Danemark, de l'Espagne, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Italie, du Liechtenstein, du Luxembourg, de Monaco, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Slovaquie, de la Slovénie, de



la Suède et de la Suisse, a présenté un projet de résolution intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire ». Par la suite, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord s'est joint aux auteurs du projet de résolution.

6. À sa 25<sup>e</sup> séance, le 16 novembre 2012, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.6/67/L.6 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

### III. Recommandation de la Sixième Commission

7. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

#### **Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire**

*L'Assemblée générale,*

*Souhaitant* promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire,

1. *Décide* d'inviter l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur;
  2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.
-